

SOMMAIRE

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du samedi 16 juillet 2011	2
Organes et commissions de la Société.	3
Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2010.	4
Rapport du Conseil d'administration	5 – 12
Commentaires sur les comptes	13
Les chiffres clés 2010/2011	15
Comptes de construction	16
Comptes d'amortissements	17
Compte d'exploitation des installations	18
Compte d'exploitation des restaurants	19
Bilan comparé au 30 avril	20 – 21
Compte de pertes et profits et utilisation du cash-flow	22
Annexe aux comptes annuels – Rapport de l'Organe de révision	23
Graphique : Recettes totales des installations et des restaurants	24
Graphique : Principaux investissements et cash-flows	25
Quelques statistiques	26



CONVOCAATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires de la Société des remontées mécaniques de Grimentz S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire

Samedi 16 juillet 2011, à 15 heures, à Grimentz, au restaurant d'altitude de Bendolla

ORDRE DU JOUR :

1. Contrôle des présences.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'A.G. ordinaire du 17 juillet 2010.
3. Rapport du Président du Conseil sur l'activité de la Société en 2010/2011.
4. Présentation des comptes de l'exercice 2010/2011 (du 01.05.2010 au 30.04.2011).
5. Rapport de l'organe de révision.
6. Approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2010/2011.
Décharge aux organes responsables.
7. Décision sur l'utilisation du bénéfice - dividende.
8. Nomination de l'organe de révision.
9. Téléphérique Grimentz-Zinal
- 9.1 Construction du téléphérique : information et décision
- 9.2 Fusion des sociétés de remontées mécaniques de Grimentz et de Zinal, échange des actions : information et décision de principe.
10. Divers et proposition individuelles.

Le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion ainsi que celui des vérificateurs sont à disposition des actionnaires au bureau de la Société. Ils pourront être consultés sur le site Internet de la Société (www.rma.ch) dès le lendemain de l'A.G.

Les cartes d'admission (actions nominatives) devront être présentées en début d'assemblée.

Grimentz, le 25 juin 2011

Le Conseil d'administration



ORGANES - COMMISSIONS

1. Conseil d'administration Expiration des mandats en 2013

Nicolas SALAMIN, Grimentz

Simon CRETТАZ, St-Jean

Jean-Bernard ROUVINEZ, Sierre

Paul-André ROUX, Grimisuat

Pierre-André VEUTHEY, Martigny

Vincent EPINEY, Grimisuat

Jacques VOUARDOUX, Grimentz
Président de la Bourgeoisie

2. Commissions liaison Grimentz - Zinal

a) Commission «construction»

Sous-commission «exploitation»

b) Commission «finances»

3. Vérificateurs des comptes Expiration des mandats en 2011

Dominique EPINEY, Sierre
Nicolas FROCHAUX, Baar

4. Direction

Yves SALAMIN

5. Exploitation

Jean-Pascal SOLIOZ
Philippe CATTIN

6. Gérance des restaurants

Paul EPINEY
Séverine BORGEAT

Fonctions - commissions

Président, Comité de direction
Organisation-Sécurité /Projets immobiliers

Secrétaire, Comité de direction
Domaine skiable - Enneigement technique

Publicité - restaurants / Finances

Finances / Projets immobiliers

Organisation - Sécurité - Publicité/Restaurants

Entretien installations - bâtiments - machines
Domaine skiable

Enneigement technique
Entretien installations - bâtiments - machines

Jean-Michel Melly, Georges-Alain Zuber,
Simon Crettaz, Vincent Epiney,
Pascal Bourquin, Yves Salamin

Vincent Epiney, les directeurs
et les responsables d'exploitation

Nicolas Salamin, Paul-André Roux,
Christian Melly, Simon Epiney,
Pascal Bourquin, Yves Salamin

Comité de direction - Toutes les commissions

Responsable exploitation - Entretien installations
Responsable service sécurité et avalanche

Restaurant d'altitude de Bendolla et Buvette Orzival
Restaurant l'Etable du Marais





EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE DES REMONTEES MECANIKES DE GRIMENTZ S.A. DU 17 JUILLET 2010

Devant 305 actionnaires, représentant 7'031 actions, soit le 58.59% du capital-actions, le Président ouvre la 42e assemblée générale de la Société.

Dans un tour d'horizon, il évoque la grippe H1N1, l'éruption du volcan islandais, l'incompétence des banquiers, le décès de Nicolas Hayek, la loi sur le tourisme, l'accession de Paul-André Roux au Conseil national et la démission de Moritz Leuenberger du Conseil fédéral. Il rend ensuite hommage à MM. Paul Massy et Joseph Savioz, deux fidèles collaborateurs de la Société décédés.

M. Paul-André Roux relève avec reconnaissance le soutien reçu en Anniviers lors des dernières élections. Il promet de s'engager pour un tourisme fort, activité qui représente en Suisse le tiers du produit intérieur brut, non exportable. Il souhaite une adhésion massive de la part des habitants, des propriétaires et des actionnaires au projet d'envergure que représente la liaison des domaines skiables de Grimentz et de Zinal. Il relève l'importance de cette réalisation pour l'ensemble du Val d'Anniviers.

Le Secrétaire commente les points essentiels du procès-verbal de la dernière assemblée générale; celui-ci est ensuite approuvé.

Dans son rapport sur l'activité de la Société en 2009/2010, le Président évoque entre autres:

- Le chiffre d'affaires qui dépasse à nouveau la barre des 9 millions de francs et qui est supérieur de 13 % à la moyenne des 5 derniers exercices. Le cash-flow représente 28.73% des recettes.
- La coordination au sein des Remontées Mécaniques d'Anniviers au niveau des tarifs et de la mise en route d'un système de commande des forfaits par Internet.
- L'exploitation des installations et des restaurants. Il se plaît à féliciter et à remercier très chaleureusement Mme Séverine Borgeat et M. Paul Epiney pour l'excellence de la qualité, l'esprit d'accueil et l'ambiance qui règnent dans les trois établissements.
- Les différents travaux et investissements, notamment le remplacement du moteur et de la partie électrique de la télécabine.

Le Président clôt son rapport en remerciant la Commune d'Anniviers, la Bourgeoisie de Grimentz, les consortages du Marais et de Bendolla, le ski-club local, les écoles de ski, Grimentz/Saint-Jean Tourisme, les sociétés partenaires des RMA, le personnel dans son ensemble et les actionnaires.

Le Directeur commente les comptes de l'exercice écoulé. Le chiffre d'affaires est en très légère baisse par rapport à celui de l'exercice précédent. Les résultats ont permis des amortissements de même importance.

Après la présentation du rapport de l'organe de contrôle, les actionnaires approuvent, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 2009/2010. Ils sont remerciés par le Président pour leur confiance. Le montant du bénéfice de Fr. 4'385.— sera viré à la réserve légale. Un bon valeur de Fr. 20.— par action sera distribué aux conditions habituelles.

Simon Crettaz informe les actionnaires sur l'avancement des procédures administratives et techniques du projet de téléphérique de liaison entre Grimentz et Zinal.

Sous le point «divers et propositions individuelles», le Président remercie M. Jean-Pascal Solioz, maître d'apprentissage, pour son engagement lors de la formation du premier apprenti de notre Société. Un cadeau est remis à M. Charly Arbellay, journaliste au NF qui prend une retraite bien méritée. Vincent Epiney informe l'A.G. sur les manifestations prévues par le ski-club Grimentz qui fêtera ses 100 ans au début février 2011. Le directeur annonce aux actionnaires qu'il reste encore quelques actions de la Société à vendre au prix de Fr. 650.— l'unité. Il les invite à visiter durant l'été, l'exposition de photos sur le Kirghizistan au restaurant d'altitude.

M. Aurel Salamin s'interroge sur l'impact du ski «hors-pistes» dans les couloirs des Mines après l'ouverture du téléphérique de liaison. Il lui est répondu que le Service cantonal de la chasse veillera à interdire la pratique du ski dans cette région et mettra en place un service d'ordre pour punir les contrevenants.

Mme Delez propose la mise en place d'une table panoramique sur la terrasse du restaurant de Bendolla.

Jean-Michel Melly adresse ses félicitations au Directeur et au Conseil d'administration et relève les excellents résultats obtenus par l'ensemble des sociétés RMA dont il préside le Comité ainsi que les investissements importants à consentir par la future société fusionnée dans l'intérêt de la dynamique de toute la Vallée.





43e RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE DES REMONTEES MECANIQUES DE GRIMENTZ S.A. DU 16 JUILLET 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

L'exercice 2010/2011, qui fait l'objet du présent rapport, aura surtout été marqué par les importantes décisions prises dans le cadre du projet de téléphérique de liaison qui doit aboutir à la fusion avec la Société des remontées mécaniques de Zinal.

En effet, c'est durant cette période que les conseils d'administration des deux sociétés ont procédé à l'adjudication de la partie électromécanique du futur téléphérique, à l'adoption des valeurs des actions, à la nouvelle répartition du capital en cas de fusion et à la signature d'un protocole d'accord. Ce document définit, entre autres, les priorités en matière d'investissements après la fusion, les règles d'adjudication des travaux et le mode de répartition des frais jusqu'à la fusion.

Au cours de l'année 2010, d'importants investissements ont été consentis puisqu'ils approchent les cinq millions de francs. La principale dépense concerne l'extension du réseau d'enneigement artificiel jusqu'au sommet du télésiège de la Tsarva. La Commission cantonale des constructions a délivré une autorisation de construire qui régularise également toutes les installations d'enneigement technique existantes.

L'exercice 2010/2011 s'annonçait comme celui de tous les dangers, puisqu'il s'inscrivait dans un contexte de mauvaise conjoncture internationale et de cherté du Franc par rapport à l'Euro. A ces facteurs structurels sont venus s'ajouter des problèmes climatiques.

La saison estivale a été médiocre, en raison d'un mois d'août pluvieux. En hiver, l'enneigement naturel a été le plus faible recensé depuis le début de la Société en 1967. Il est tombé 2.28 m de neige à Bendolla alors que la moyenne de ces 20 dernières années se situe à 4.61 m. Il faut remonter à la saison d'hiver 1995/1996 pour retrouver des chutes inférieures à 3 mètres (2.73 m). Des températures bien plus douces que lors de la saison précédente ont été enregistrées tout au long de l'hiver, avec des records de chaleur au début avril selon Météo Suisse. La saison d'hiver s'est prolongée exceptionnellement jusqu'au 1er mai du fait de la situation de la fête de Pâques et des vacances scolaires.

Malgré ces éléments négatifs, les résultats enregistrés sont une fois de plus réjouissants. Ils peuvent même être qualifiés d'exceptionnels si on les compare à ceux de la plupart des stations suisses qui ont mal digéré une fin de saison d'hiver difficile.

Le chiffre d'affaires des installations progresse de 3.9%, ce qui correspond à peu de chose près à l'indexation des tarifs. Celui des restaurants est en hausse de 6% environ, alors que les prix n'ont pratiquement pas été augmentés. Au final, les recettes globales frôlent les 9.5 millions de francs soit une amélioration de 4% par rapport à la saison précédente. Ce chiffre constitue le record absolu, si l'on ne tient pas compte des indexations de prix. Ces recettes, supérieures de plus de 10% à celles de la moyenne des 5 années précédentes, ont permis de financer les charges supplémentaires pour les salaires et l'énergie influencées par une saison plus longue de deux semaines. Le cash-flow est ainsi légèrement supérieur à celui de la saison précédente.

Ces bons résultats sont à mettre sur le compte des efforts consentis par tout notre personnel pour garantir des conditions acceptables en fin de saison et des périodes ininterrompues de beau temps qui ont favorisé l'exploitation de nos terrasses d'altitude, plus spécialement celle de la buvette Orzival. La situation privilégiée de notre domaine skiable et son équipement d'enneigement technique ont également joué un rôle crucial.

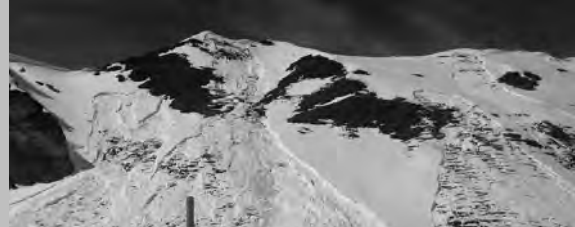
PROJET DE LIAISON TELEPHERIQUE GRIMENTZ - ZINAL

Plan de quartier au départ de la télécabine

Le plan de quartier qui englobe les parcelles situées à proximité du départ de la télécabine ainsi que celles constructibles qui seront survolées par le téléphérique a été mis à l'enquête publique le 17 septembre 2010. Trois oppositions ont été formulées par des voisins immédiats. La Commune a sorti du plan de quartier l'une des parcelles concernées et a trouvé, après séances de conciliation, des arrangements avec tous les opposants.

Le 20 décembre 2010, l'Assemblée primaire de la Commune d'Anniviers a homologué, à la quasi-unanimité, ce plan de quartier. Après une nouvelle mise à l'enquête publique, qui n'a donné lieu à aucune opposition, le dossier a été transmis au Canton pour examens par les 18 services concernés. Ceux-ci ont transmis leurs préavis à la





Commune qui a donné suite à certaines remarques. Le dossier a été homologué par le Conseil d'Etat le 22 juin 2011.

Discussions avec les associations de protection de la nature – Mesures de compensation

Des représentants des sociétés de remontées mécaniques et de la Commune ont rencontré, à la fin août 2010, une nouvelle fois ceux des associations de protection de la nature. Des photos montages des pylônes de la future installation ont été présentées. Elles ont démontré le peu d'impact visuel de l'installation sur le paysage.

Par la suite, la Commune a poursuivi seule les démarches avec les associations de protection de la nature. Celles-ci exigent, en plus des mesures de protection de la faune sous la ligne de l'installation, des mesures de compensation sur les Plats de La Lée, à Zinal. Elles consistent à revitaliser la zone alluviale, à supprimer la circulation des véhicules en rive gauche et à rendre le lit de la rivière à son état sauvage.

La Commune a également mené des tractations avec le Consortage de l'Alpage de La Lée, propriétaire du terrain sur lequel sont envisagées les mesures de compensation. Un accord a été trouvé avec le Comité et la commission ad hoc mise en place. Il a ensuite été entériné par l'Assemblée Générale du Consortage.

Les mesures de compensation proposées devront encore faire l'objet d'une convention avec les associations de protection de la nature avant leur mise à l'enquête publique qui devrait intervenir tout prochainement.

Projet de téléphérique - Commissions «Technique» et «Construction»

La commission «technique» a préparé le tableau comparatif des offres reçues des fournisseurs pour l'adjudication de la partie électromécanique de l'installation.

Une délégation des conseils d'administration a ensuite rencontré les représentants des maisons Garaventa et Bartholet pour une dernière présentation des projets et des offres. Les prix et conditions de paiement définitifs ont été arrêtés lors de cette rencontre. Un préavis d'adjudication a ensuite été établi pour préparer les décisions des conseils.

Le 8 novembre 2010, les conseils d'administration de Grimentz et de Zinal, qui siégeaient séparé-

ment, ont procédé à l'adjudication. Peu après, ils se sont retrouvés pour comparer leurs conclusions et prendre la décision définitive.

La partie électromécanique du téléphérique a été adjugée à la maison Garaventa AG, selon offre déposée, pour un montant de Fr. 16'800'000.--, dont une participation au capital de la future société fusionnée de Fr. 500'000.--. Les présidents et les directeurs des deux sociétés ont été chargés de négocier un meilleur échelonnement des paiements, la transformation éventuelle de la participation au capital en rabais supplémentaire et le maintien des prix en cas de report de la construction en 2013. Pour prendre cette décision, les conseils d'administration se sont basés sur l'expérience et les références de la maison Garaventa qui de plus proposait un système de sauvetage redondant, adapté et agréé par l'Office Fédéral des Transports.

La commission «technique» a ensuite laissé sa place à la commission «construction». Celle-ci, présidée par M. Jean-Michel Melly, Président RMZ, a siégé à de nombreuses reprises, la première fois, le 10 novembre 2010.

Elle a rencontré régulièrement, dans un premier temps, les représentants du bureau d'architecture Geninasca/Delefortrie. Sur la base des remarques de la commission et des responsables d'exploitation, des modifications significatives ont été apportées par rapport au projet qui avait été retenu dans le cadre du concours. Les locaux pour les bureaux, les caisses et les vestiaires à ski ont notamment été déplacés en bordure de la route communale en aval.

Des discussions sont toujours en cours concernant la suppression des deux ailes et la rectification de la toiture de la gare de départ de la télécabine. Des modifications ne seront admises que si elles garantissent une exploitation optimale de l'installation.

Répondant aux requêtes des conseils d'administration, la commission «construction» s'est également attelée à faire pression sur les bureaux d'étude et sur le constructeur pour faire avancer le dossier de demande de concession. Certains de ses membres ont rencontré, à deux reprises, les représentants de l'OFT, à Berne, afin d'anticiper les problèmes liés à l'approbation des plans. Un dossier « test » a été adressé le 26 avril 2011 à l'OFT qui a émis une série de remarques. Sur cette base, le dossier définitif a été complété. Il a été déposé en 18 exemplaires à la fin du mois de juin.





Une lettre a été adressée à tous les propriétaires concernés par le survol de leurs parcelles par le téléphérique afin de solliciter leur accord. A ce jour, il manque encore deux autorisations.

Une sous-commission « exploitation », composée des directeurs, des responsables d'exploitation et du représentant du constructeur, a été mise en place. Elle est, entre autres, chargée d'effectuer des visites d'installations de téléphérique en Suisse et à l'étranger et de donner un préavis quant au choix des fournisseurs de la partie électrique et des cabines.

Les travaux de construction devraient durer une année et demie. Une autorisation de demande de mise en chantier anticipée a été déposée en même temps que celle de demande de concession et d'approbation des plans. La mise à l'enquête des plans devrait intervenir fin juillet, début août 2011.

Commissions «Rapprochement» et «Finances» - Modalités de la fusion

La commission «rapprochement» a préparé les

décisions prises par les conseils d'administration lors de leur rencontre du 8 novembre 2010, à Grimentz :

- Approbation du protocole d'accord qui fixe, entre autres, les priorités en matière d'investissements après la fusion. Le remplacement du télésiège des Crêts, dont la concession échoit en 2017 et des téléskis Lona 1 et 2 par un télésiège reliant Bendolla au Col du Pouce figure en premier dans la liste. Toutefois, il appartiendra au Conseil d'administration de la Société fusionnée d'arrêter le programme définitif.
- Adoption des propositions basées sur les rapports de trois experts mandatés, la fiduciaire Fidag, pour les valeurs financières, M. Paul Glassey, ingénieur, pour les valeurs techniques et M. Urbain Kittel pour les valeurs des propriétés. La valeur substantielle de chaque société a été appréciée. Sur cette base, la valeur des actions a été arrêtée à 60% pour celles de Grimentz et à 40% pour celles de Zinal.

Nouvelle répartition du capital	Anciennes actions	Valeur nominale	Valeur action	Valeur nominale	Nouveau capital
R.M. Grimentz	1	Fr. 500.--	3	Fr. 200.--	Fr. 600.--
R.M. Zinal	1	Fr. 250.--	1	Fr. 200.--	Fr. 200.--
R.M. Zinal	2	Fr. 250.--	2	Fr. 200.--	Fr. 400.--

Le nouveau capital avant fusion se présentera comme suit :

R.M. Grimentz	36'000 actions	Fr. 200.--	Fr. 7'200'000.-- dont Fr. 100'000.-- à prélever sur les réserves
R.M. Zinal	22'000 actions	Fr. 200.--	Fr. 4'400'000.--

La commission «rapprochement» a ensuite cédé sa place à la commission «finances». Cette commission, placée sous la responsabilité du Président RMG, a tout d'abord établi un business-plan sur la base des éléments ci-dessous :

Coût de construction	En milliers Fr.	Financement	En milliers Fr.
Garaventa AG – Electromécanique	16'800	Augmentation capital-actions	6'000
Gare de départ à Grimentz	7'200	Aide NPR Canton et Confédération	8'000
Gare d'arrivée à Sorebois	1'500	Emprunts bancaires ou leasings	11'000
Fondation des pylônes (3)	425	Utilisation des fonds propres	2'000
Divers et imprévus	1'075		
Total HT	27'000		27'000





Elle a ensuite proposé les décisions suivantes:

Calendrier de la fusion

30 avril 2012	Bouclement des comptes par les deux sociétés
Juillet 2012 – le matin	Réunion des deux A.G. pour approuver les comptes et prendre les décisions relatives à la fusion par combinaison
Juillet 2012 – après-midi	Les actionnaires des deux sociétés se retrouvent pour décider de la création de la Société des Remontées Mécaniques de Grimentz et de Zinal S.A. et de l'augmentation du capital
1er mai 2012	Entrée en vigueur rétroactive de la nouvelle S.A.

Conseil d'administration : les deux conseils d'administration actuels (14 membres) restent en place jusqu'à la date de la fin des mandats qui coïncidera avec celle de l'assemblée générale 2013. Cela leur permettra de mener à bien l'augmentation du capital et la construction du téléphérique. Ensuite, un Conseil réduit de 5 à 9 membres sera nommé.

Toutes ces propositions ont été approuvées par les conseils. Certaines devront faire l'objet d'un accord des assemblées des actionnaires en juillet 2011 déjà.

REMONTÉES MÉCANIQUES ANNIVIERS – ANNIVIERS TOURISME

Durant l'exercice en cours, le Comité RMA a accueilli un nouveau membre en la personne de M. Eric-Etienne Balet qui a remplacé M. Christian Bénét, à la direction de Télé-Vercorin. Il a notamment traité de la répartition de la ristourne provenant de la dissolution des réserves de notre ancien assureur RC Unifun suite au transfert de cette assurance à VVST, l'assureur des transports publics suisses. Il a également engagé, après mise au concours, M. Christophe Spitz pour occuper, dès le 1.1.2011, le poste à plein temps de rédacteur WEB. Ce nouveau collaborateur travaille dans le bureau d'Anniviars Tourisme à Vissoie et s'est occupé, dans un premier temps, de la mise à jour du site Internet des RMA, de la création d'une base de données pour l'envoi de newsletters, ainsi que de la présence des sociétés sur les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter. Il a également diffusé des petites vidéos sur You Tube afin de démontrer le bon état de nos pistes cet hiver.

L'A.G. des RMA, qui s'est tenue à Grimentz le 16 avril 2011, a décidé de ne pas augmenter les tarifs pour la prochaine saison d'hiver. Elle a également prolongé le mandat à la présidence du Comité de M. Jean-Michel Melly, en attendant la mise en place du nouveau C.A. de Télé-Vercorin et la fusion des sociétés de Grimentz et de Zinal.

Suite à une étude confiée par la Commune d'Anniviars à un bureau spécialisé dans le tourisme, les partenaires anniviards ont décidé de la mise en place de la nouvelle entité « Anniviars Tourisme » avec bureaux à Vissoie. Dans cette nouvelle organisation, la Commune reprend la gestion des infrastructures touristiques, y compris celles des pistes de fond et engage les employés des sociétés de développement qui s'en occupaient jusqu'à ce jour. Sierre-Anniviars Marketing, basé au Technopôle, à Sierre, est la nouvelle organisation chargée de gérer le budget publicitaire des anciens partenaires. Les Remontées Mécaniques d'Anniviars continuent à financer cette association à hauteur de Fr. 200'000.--. Le budget de SAM perdra de sa substance étant donné le retrait de Cœur du Valais qui finançait une partie des frais de fonctionnement communs aux régions de Sierre et de Sion.





EXPLOITATION DES INSTALLATIONS ET DES RESTAURANTS

Installations

Les salaires du personnel ont été adaptés au renchérissement. Des augmentations ont été décidées pour tenir compte de la fidélité et de l'engagement de certains collaborateurs. Le plan de prévoyance a été amélioré, principalement pour les auxiliaires engagés uniquement pour la saison d'hiver.

Un deuxième apprenti, M. Robin Mercier, est en passe de terminer son apprentissage et d'obtenir son certificat fédéral de capacité de mécatronicien de remontées mécaniques. Il sera engagé, comme notre premier apprenti, à l'année. L'ambiance au niveau de notre équipe est bonne, malgré les inévitables problèmes dus à la cohabitation de personnes aux caractères différents.

Notre service de sécurité a connu une saison relativement calme au plan des avalanches. En fin de saison, il a dû faire face au réchauffement et miner systématiquement, durant plusieurs jours, tous les couloirs dangereux. Il a également collaboré au maintien et à la sécurité des pistes de montée des installations à la fin avril.

Au plan des accidents, la situation n'a pas été aussi préoccupante que pouvait laisser supposer les reportages de certains médias. Malgré le faible enneigement, le nombre d'interventions de notre service des blessés n'a que peu augmenté par rapport à la saison précédente qui était plus courte.

Nos dameuses de pistes ont été mises à rude contribution en raison de la minceur du manteau neigeux. Elles nécessiteront des travaux d'entretien importants avant la prochaine saison d'hiver.

La plus grande partie de la production d'enneigement technique a été réalisée entre la mi-novembre et la mi-décembre. Des compléments ont été apportés par la suite, de manière ponctuelle. La production et la quantité d'eau ont pratiquement été doublées par rapport à celles de la saison précédente afin de compenser le manque d'apport naturel. Par contre, des températures optimales ont permis de maintenir les coûts d'électricité au même niveau que l'hiver précédent. Le moteur du compresseur d'air a brûlé le 23 novembre aux environs de minuit. Il a été remplacé dans les deux jours. Une autre pièce importante de la même machine a rendu l'âme le 16 décembre. Ces deux casses n'ont heureusement eu que peu d'incidence sur le programme d'enneigement, le gros de la production étant alors terminé.

Le snowpark a été ouvert durant toute la saison grâce à la nouvelle installation d'enneigement technique. Il rencontre un succès confirmé auprès de nos jeunes clients férus de sports «fun».

M. Fabrice Kurz, responsable, a accompli un travail remarquable avec ses acolytes. Il nous quitte malheureusement pour occuper un poste de travail moins « ludique » dans le Canton de Vaud. Notre Société entend poursuivre l'exploitation et le développement du snowpark tout en contrôlant ses coûts d'exploitation.

Aux caisses, le système de caution a été remplacé par la vente des cartes à puce au prix de Fr. 5.— l'unité. Ce changement a provoqué quelques réactions négatives en début de saison. Par la suite, avec une information améliorée, il est entré dans les mœurs car ces cartes sont réutilisables dans la plupart des stations de ski et peuvent être rechargées chez soi sur Internet. Le système de commande online (webshop) a fonctionné pour la première fois cette saison. Alors que cette possibilité est encore peu connue, les recettes approchent déjà les Fr. 200'000.--. La commande de forfaits sur le Net présente un fort potentiel de développement.

Certaines installations ont été ouvertes les deux premiers week-ends de décembre, ensuite toutes ont fonctionné du 18 décembre 2010 au 1er mai 2011, à l'exception du télésiège Lona 1 fermé le 22 avril à midi, du télésiège des Crêts, des téléskis Marendia et Minigliss fermés le 28 avril. Les fortes chaleurs ont eu raison alors du faible manteau neigeux conservé précieusement. Certaines pistes ont été fermées prématurément pour les mêmes raisons. Les horaires d'ouverture des installations ont été avancés en fin de saison afin de permettre à la clientèle de bénéficier des meilleures conditions de ski possibles.

A part les animations organisées directement par notre Société, certains de nos employés ont été engagés dans l'organisation du Freeday, du GiantXTour, du 100e anniversaire du ski-club et du Championnat suisse de télémark.

Notre équipe de collaborateurs à l'année, placée sous la responsabilité de M. Jean-Pascal Solioz, s'est occupée, après la saison d'hiver, des travaux d'entretien de nos installations, plus particulièrement des révisions imposées par la législation. Elle a procédé, entre autres, à la grande révision de la station de renvoi du télésiège Orzival qui a également été rehaussée ainsi qu'à celle d'une partie des pinces et de certains trains de galets du télésiège de la Tsarva. Notre équipe d'entretien a également participé aux travaux de remplacement du réducteur et de l'arbre carré à la station aval de la télécabine.





Restaurants d'altitude

Les chaises de la partie principale du restaurant de Bendolla ont été remplacées. De nouvelles caisses enregistreuses ont été installées dans nos trois établissements. Elles sont connectées à Internet et permettent ainsi un travail en réseau et un service de maintenance direct par le fournisseur. L'encaissement au moyen des cartes de crédit s'en trouve facilité et la saisie des articles est plus rapide. Les restaurants de Zinal se sont également équipés de ce système convivial.

De manière générale, les employés ont donné satisfaction avec certaines périodes de reprises un peu plus difficiles où nos deux gérants ont été appelés à les motiver.

La vente des assiettes panoramiques qui combinent repas au restaurant et billet de transport est en constante progression. Le service à table à l'entrée du restaurant de Bendolla a connu un franc succès, malgré la forte utilisation des terrasses.

La buvette Orzival a profité des excellentes conditions d'ensoleillement pour réaliser sa meilleure performance. La responsable de cet établissement, Mme Marie Schaffter, qui a donné à tout point de vue satisfaction nous quitte car elle reprendra un établissement à son compte aux Rochers-de-Naye, au-dessus de Montreux.

Nos établissements d'altitude ont été contrôlés par des inspecteurs du Service cantonal de la protection des travailleurs et des relations du travail le 25 janvier 2011. Dans son rapport, ce Service a émis quelques remarques concernant la durée du travail, notamment la compensation des heures supplémentaires et le travail du dimanche. Après une réponse circonstanciée de M. Paul Epiney, notre gérant, le dossier a été considéré comme en ordre. Un contrôle d'hygiène a également été effectué le 24 mars 2011. Le rapport fait état du bon autocontrôle, régulièrement tenu à jour, et de la qualité des marchandises stockées. L'hygiène du personnel est conforme. Par contre, certains locaux jugés vétustes, mais bien entretenus, devront être rafraîchis.

Une faille dans le chéneau de la toiture de la buvette Orzival a provoqué des dégâts d'eau à l'intérieur du bâtiment. Après assèchement, une remise en état sera effectuée. Ce sinistre a été annoncé à notre assureur.

La commission des restaurateurs RMA s'est réunie au restaurant de Sorebois le 7 avril 2011. Son but est une meilleure communication entre les différents établissements et un échange d'informations au niveau de la politique des achats.

Nos établissements participent régulièrement aux manifestations et aux réceptions. En 2010/2011, le restaurant de Bendolla a accueilli, entre autres, la Délégation valaisanne à la Loterie Romande pour sa sortie annuelle, deux banquets de mariage, cinq soirées fondue et ski au clair de lune avec la participation de 944 personnes. Le dernier jour de la saison, une raclette gratuite a été servie à tous les porteurs d'abonnements annuels.

Les pistes qui permettent d'accéder à ski au restaurant l'Etable du Marais ont été fermées au début avril. Malgré ce handicap, cet établissement a réalisé un chiffre d'affaires à peu près identique à celui record de la saison précédente. Certains jours, il est victime de son succès. La place en cuisine et les circulations pour le service derrière le bar sont insuffisantes et une solution doit être trouvée.

INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX

Prolongation de l'enneigement technique jusqu'au sommet de la Tsarva et du snowpark : Deux nouvelles pompes ont été installées dans l'usine à neige. Une fouille a été creusée entre le sommet du télésiège de la Tsarva et Bendolla. Elle a été équipée de canalisations d'air, d'eau, d'électricité et de réserve. Le sommet de la piste de la Tsarva et le snowpark ont été équipés de canons à neige. Les travaux se sont terminés au début novembre, alors que la première neige avait fait son apparition, ce qui a provoqué quelques perturbations pour le tirage du câble d'alimentation électrique qui a été changé sur le premier tronçon entre Bendolla et la piste du Pachio. La mise en service a pu être effectuée tout de même à temps, à la mi-novembre.

Achat du chalet «Lo Tzardon» : Des raisons stratégiques ont amené le Conseil d'administration à acheter ce chalet. Un accord sur le prix de vente a été arrêté avec la venderesse, la famille Viaccoz. L'acte d'achat a été signé le 25 août 2010. Dans un premier temps, il a été mis en location à l'année. A terme, il pourrait soit être transformé en logements pour le personnel, soit être intégré dans une promotion dans le cadre du plan de quartier.





Transformation du chalet Renard en studios :

Suite à l'arrangement conclu avec la Commune d'Anniviers et la Bourgeoisie de Grimetz, ce chalet dont les appartements se trouvaient dans un état vétuste a été transformé en sept studios. Dès la mi-décembre, tous les studios ont été occupés par le personnel travaillant dans nos restaurants ou aux installations cet hiver. Il est toujours difficile d'évaluer avec exactitude le coût des transformations effectuées dans des locaux existants. Le bureau d'ingénieurs chargé des plans et de la surveillance a justifié les dépassements et les plus-values. Un contrat de bail d'une durée de 25 ans a été signé avec la Commune d'Anniviers et la Bourgeoisie de Grimetz. Le problème lancinant du logement du personnel est ainsi partiellement résolu.

Remplacement de la station motrice du télésiège

Marenda : Le fournisseur a constaté qu'il n'existait plus de pièces de rechange pour le réducteur et le moteur de cette installation qui auraient dû être révisés. En cas de pannes, celle-ci aurait pu être immobilisée durant plusieurs jours. Décision a été prise d'installer une nouvelle gare de départ sur ce télésiège prisé des débutants et appelé à durer. La transformation a permis d'augmenter, dans un premier temps, le débit de 80 personnes/heure. L'organe de contrôle du Concordat intercantonal sur les téléphériques et les télésisges a reconnu la nouvelle installation conforme. La concession du télésiège est accordée jusqu'au 31 décembre 2030.

Achat d'une nouvelle dameuse : Après avoir pris connaissance du préavis de la commission «machines», le Conseil d'administration a décidé l'achat d'une nouvelle dameuse Everest auprès de la maison Prinoth. Une ancienne dameuse datant de 2000 a été reprise par le fournisseur.

Autres travaux et investissements

- **Remplacement du système de commande radio des canons à gaz des Becs-de-Bosson :** Ce système permettra également de piloter les canons à gaz que la Commune d'Anniviers se propose d'installer sur les contreforts de la Pointe Lona.
- **Amélioration des pistes :** Dans le cadre des travaux d'extension de l'enneigement artificiel entre le sommet du télésiège de la Tsarva et Bendolla, la partie supérieure de la piste Lona et la piste de Tsayett ont été épierrées. Un tronçon de la piste de la Forêt a également été aménagé. La nouvelle variante permet d'éviter une partie de route dangereuse pour les skieurs.

PROJETS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au moment où nous rédigeons ce rapport, le Conseil d'administration n'a pas encore arrêté définitivement le programme des travaux et investissements pour l'exercice 2011/2012. Il le fera lors de sa prochaine séance. Toutefois, l'accent sera mis sur la fin des travaux d'enneigement technique et sur des améliorations ponctuelles du réseau. Les terrains touchés lors des travaux seront remis en état et ensemencés. L'achat d'un compresseur supplémentaire, à installer dans l'usine à neige, est également programmé. Les pannes du début de l'hiver dernier ont mis l'accent sur le risque de dépendre d'un seul appareil pour toute la production d'enneigement technique.

Des contacts ont été pris avec le Comité de l'Alpage du Marais afin de trouver une solution pour l'agrandissement de la partie cuisine et service du restaurant qui leur appartient. Un forfait incluant toutes les prestations touristiques pour les hôtes qui séjournent en été dans le Val d'Anniviers est à l'étude.

Les dépenses projetées seront nettement inférieures à celles de l'exercice passé sous revue, en prévision des importants investissements à consentir pour la construction du téléphérique de liaison. Le remplacement des cabines 10 places par des cabines 12 places sur notre installation de base est également envisagé suite à une étude réalisée par notre commission «entretien». Celle-ci privilégie cette solution à la révision complète des cabines actuelles, avec en prime une augmentation du débit de l'ordre de 20%. Cet investissement devra encore être discuté avec le C.A. de Zinal étant donné qu'il ne figure pas dans le programme des priorités retenu.

Au plan du développement de la station, le projet de construction d'un hôtel 4 étoiles avec chalets résidentiels, aux Guernerés, a débuté en automne 2010. Les travaux ont repris au printemps 2011. Ils devraient durer 2 ou 3 ans. Nous regrettons que la Commune d'Anniviers ait autorisé le début des travaux de terrassement la semaine suivant Pâques, alors que notre Société se battait pour maintenir l'ouverture des installations et des pistes afin de satisfaire la clientèle en vacances. Le bruit provoqué par les travaux a incommodé certains de nos hôtes qui avaient loué des chalets dans cette région. Nous souhaitons qu'à l'avenir nos autorités politiques fassent preuve de plus de discernement et de sensibilité touristique.



La Confédération vient de prendre la décision de sortir du nucléaire à terme. Ce changement de cap sera certainement favorable aux sociétés hydrauliques valaisannes dont la production prendra encore plus de valeur. Si le prix de l'énergie devait augmenter, cela pourrait pénaliser les sociétés de remontées mécaniques, consommatrices de houille blanche, de par leurs activités.

En principe, l'exercice 2011/2012 devrait être le dernier avant la fusion qui prendra effet, sauf oppositions lors de la mise à l'enquête des plans ou imprévus, le 1er mai 2012. Nous nous réjouissons de franchir avec vous, Mesdames et Messieurs les actionnaires, cet important cap que constitue la construction du téléphérique de liaison et la fusion avec la Société des remontées mécaniques de Zinal qui en découlerait. Nous écrivons ensemble une nouvelle page importante de l'histoire des remontées mécaniques et du développement touristique du Val d'Anniviers. Nous assurerons également la pérennité à long terme des deux entreprises.

REMERCIEMENTS

Pour conclure ce tour d'horizon de l'activité de votre Société durant la période du 1er mai 2010 au 30 avril 2011, nous aimerions remercier plus spécialement :

- Le Conseil communal d'Anniviers qui a soutenu les démarches pour l'homologation du plan de quartier au départ de la télécabine et mener à bien les négociations avec les associations de protection de la nature et le Consortage de La Lée pour finaliser les mesures de compensation liées au projet de téléphérique.
- Les Bourgeoisies de Grimentz et d'Ayer, le Consortage de Sorebois et les divers particuliers qui ont autorisé l'implantation, le passage ou le survol de la future installation.
- Les comités des consortages du Marais et de Bendolla qui ont permis la réalisation des travaux sur leurs alpages et qui sont toujours ouverts à l'étude de nouveaux projets.
- Le Ski-club Grimentz qui a célébré, avec faste et bonne humeur, son centième anniversaire. Ces deux jours de fêtes laisseront des traces indélébiles dans les mémoires et les cœurs de ceux qui les ont vécus.
- Le Télémark-club Grimentz/Saint-Jean pour l'organisation du Championnat suisse de télémark sur la piste de la Tsa. Une première dans notre Vallée.
- Les écoles de ski et de snowboard que nous côtoyons tout au long de l'hiver.
- Grimentz/Saint-Jean Tourisme et Anniviers Tourisme qui organisent les activités touristiques et l'accueil de nos hôtes.
- Les autres sociétés de Remontées Mécaniques d'Anniviers avec lesquelles nous continuons d'entretenir d'excellentes relations. Au revoir et merci à l'ancien Conseil d'administration de Télé-Vercorin, plus particulièrement à son Président, M. Eric Balet et bienvenue aux nouveaux administrateurs avec lesquels nous nous réjouissons d'entamer une nouvelle collaboration.
- Le C.A. de Zinal pour le climat agréable dans lequel se sont déroulées les délibérations relatives au projet de liaison et de fusion.
- Notre directeur, nos responsables d'exploitation ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs pour les efforts supplémentaires consentis tout au long de cette interminable saison d'hiver, plus particulièrement lorsque les conditions se dégradaient de jour en jour sur la fin.
- Et vous tous, Mesdames et Messieurs les actionnaires pour la confiance que vous témoignez au Conseil d'administration. Nous ne doutons pas de votre soutien inconditionnel dans l'étape importante qu'il s'agira de franchir prochainement.

Grimentz, juin 2011

Pour le Conseil d'Administration

Nicolas Salamin, Président



COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2010/2011

Comptes de construction (montants portés à l'actif du bilan)

• Télésiège Marendia – Remplacement de la station motrice	Fr. 219'000.—
• Restaurants : nouvelles caisses enregistreuses et chaises	Fr. 141'000.—
• Achat nouvelle dameuse Prinoth - Everest	Fr. 350'000.—
• Enneigement technique et amélioration des pistes	Fr. 2'663'000.—
• Transformation du chalet Renard – 7 studios	Fr. 689'000.—
• Achat chalet « Lo Tsardon »	Fr. 823'000.—
• Frais d'étude et de planification – Liaison Zinal	Fr. 31'521.80
Total	Fr. 4'916'521.80

Comptes d'amortissements

Des amortissements totalisant Fr. 2'629'350.50 ont été comptabilisés (Fr. 2'602'416.95 en 2009/10). Les téléésièges des Crêts et des Grands Plans sont entièrement amortis. Il en va de même pour les restaurants car les dépenses de l'exercice ont fait l'objet d'amortissements directs. Tous les autres actifs sont amortis à hauteur de 90% et plus, sauf le téléésiège de la Tsarva (48%) et le poste «Enneigement technique et pistes» (60%).

Comptes d'exploitation des installations

Les recettes de transports ont augmenté de 1.44% alors que les tarifs ont été indexés de 4.25%. Les produits accessoires enregistrent une forte augmentation de 111.28% due au produit de la vente de deux anciennes dameuses complètement amorties pour un montant de Fr. 55'000.--, à la comptabilisation de la part des réserves provenant de notre assureur RC Unifun de Fr. 95'663.65. Ce poste enregistre également les locations du chalet et des studios pour un montant de Fr. 46'615.--.

Les charges avant amortissements s'élèvent à Fr. 4'190'703.06. Elles sont supérieures de Fr. 230'235.85 à celles de l'exercice précédent (+ 5.81%). Les principales fluctuations portent sur les postes suivants :

Charges salariales	+ Fr. 164'760.00	+ 8.79 %	Augmentations + 2 semaines d'exploitation
Energie et carburant	+ Fr. 53'234.70	+ 13.16 %	Hausse des prix + 2 semaines d'exploitation
Frais de capitaux	+ Fr. 17'469.05	+ 8.90 %	Nouveaux emprunts – baisse des taux
Déblaiement neige	- Fr. 10'878.05	- 30.40 %	Faibles précipitations

Comptes d'exploitation des restaurants

Les recettes du **restaurant d'altitude de Bendolla** ont progressé de 2.4% en hiver et de 6% en été. Celles de la **buvette Orzival** de 23.5%. Les charges de personnel n'ont que peu augmenté, malgré une saison plus longue de deux semaines. Les congés ont pu être donnés régulièrement. Le prix de revient des marchandises est en légère hausse.

A l'Etable du Marais, les recettes ont diminué de 1.7% par rapport à la saison précédente en raison de la fermeture des pistes d'accès à ski au début avril. Les salaires et les frais de marchandises sont demeurés stables. Une partie des employés a pris ses vacances au début avril. Les engagements de la plupart des collaborateurs se terminaient le 17 avril. Pour l'ensemble de nos restaurants, le bénéfice, avant intérêts et amortissements, se monte à Fr. 513'231.--. Il représente 17.07% des recettes contre 17.85% lors de l'exercice précédent.

Bilan au 30 avril 2011

Le total du bilan est passé de Fr. 15'982'067.62 à Fr. 18'725'326.75 en raison des importants investissements comptabilisés. L'endettement net a augmenté de Fr. 2'198'320.15 pour les mêmes raisons. Les fonds propres représentent désormais 35.87% du bilan contre 41.96% lors de l'exercice précédent. Les postes débiteurs, créanciers et transitoires sont plus élevés, compte tenu que la saison d'hiver s'est achevée le 1er mai.

Pertes et profits – Répartition du bénéfice – Cash-flow

Après paiement des impôts de Fr. 96'151.70, le bénéfice de l'exercice s'élève à Fr. 2'601.13. Le C.A. propose de virer ce montant à la réserve générale. Le cash-flow de l'exercice se monte à Fr. 2'631'951.63, ce qui correspond à 27.87% du total des produits.



Station amont du futur téléphérique
Sorebois-Zinal



LES CHIFFRES CLÉS 2010-2011

		01.05.10 30.04.11	en % total des produits	01.05.09 30.04.10	en % total des produits
Produits	+	9'442'926.87	100.00	9'072'637.53	100.00
Produits des transports en été		101'228.50	1.07	117'030.00	1.29
Produits des transports en hiver		6'045'492.67	64.02	5'942'267.90	65.50
Produits restauration		3'006'351.48	31.84	2'876'146.94	31.70
Autres produits		289'854.22	3.07	137'192.69	1.51
Charges	-	6'470'006.62	68.52	6'126'884.61	67.53
Charges de personnel (30 à 35%)		3'305'475.65	35.00	3'102'889.00	34.20
Autres charges installations		1'937'302.69	20.52	1'889'295.92	20.82
Autres charges restaurants		1'227'228.28	13.00	1'134'699.69	12.51
Ebitda bénéfice avant intérêts - amort.	=	2'972'920.25	31.48	2'945'752.92	32.47
Frais de capitaux et impôts	-	340'968.62	3.61	338'951.00	3.74
Frais de capitaux (<10%)		244'816.92	2.59	238'147.85	2.62
Impôts		96'151.70	1.02	100'803.15	1.11
Cash-flow (18 à 25%)	=	2'631'951.63	27.87	2'606'801.92	28.73
Amortissements	-	2'629'350.50	27.84	2'602'416.95	28.68
Sur les installations		2'379'039.95	25.19	2'377'106.75	26.20
Sur les restaurants		250'310.55	2.65	225'310.20	2.48
Bénéfice net	=	2'601.13	0.03	4'384.97	0.05
		01.05.10 30.04.11	en % total du bilan	01.05.09 30.04.10	en % total du bilan
Bilan actif		18'725'326.75	100.00	15'982'067.92	100.00
Immobilisé		16'368'312.34	87.41	14'159'141.04	88.59
Disponible et réalisable		2'357'014.41	12.59	1'822'926.88	11.41
Bilan passif		18'725'326.75	100.00	15'982'067.92	100.00
Fonds propres (30 à 50%)		6'717'573.24	35.87	6'706'722.11	41.96
Fonds étrangers		12'007'753.51	64.13	9'275'345.81	58.04
Investissements		4'916'521.80		992'511.45	
Jours exploitation été		108		106	
Jours exploitation hiver		139		125	
Journées skieurs		228'561		237'058	
Prix moyen journée skieurs		28.73		27.18	



COMPTES DE CONSTRUCTION

	Valeur compte de construction au 01.05.2010	Modifications 2010/2011 Augmentations	Modifications 2010/2011 Diminutions	au 30.04 2011
TELECABINE "GRIMENTZ-BENDOLLA"	12'706'347.65	0.00	0.00	12'706'347.65
TELESIEGE DES CRETS	1'673'603.30	0.00	0.00	1'673'603.30
ANCIENNE GARE BENDOLLA	1'107'951.25	0.00	0.00	1'107'951.25
TELESIEGE GRANDS PLANS	4'840'000.00	0.00	0.00	4'840'000.00
TELESIEGE TSARVA	7'800'000.00	0.00	0.00	7'800'000.00
TELESKIS	3'679'232.35	219'000.00	0.00	3'898'232.35
ENNEIGEMENT ARTIFICIEL / PISTES	7'712'711.39	2'663'000.00	0.00	10'375'711.39
VEHICULES	2'021'158.55	350'000.00	0.00	2'371'158.55
OBJETS MOBILIERS ET DIVERS	1'167'365.80	0.00	0.00	1'167'365.80
FRAIS ETUDES ET PLANIFICATION	162'140.85	31'521.80	0.00	193'662.65
RESTAURANT DE BENDOLLA	5'753'744.70	114'240.00	0.00	5'867'984.70
BUVETTE ORZIVAL	1'329'154.65	11'760.00	0.00	1'340'914.65
RESTAURANT L'ETABLE DU MARAIS	191'839.20	15'000.00	0.00	206'839.20
CHALET RENARD	0.00	689'000.00	0.00	689'000.00
CHALET LO TSARDON	0.00	823'000.00	0.00	823'000.00
TOTAL COMPTES DE CONSTRUCTION	50'145'249.69	4'916'521.80	0.00	55'061'771.49



COMPTES D'AMORTISSEMENTS

	Valeur compte de construction au 01.05.2010	Etat des Amortissements au 01.05.2010	Crédit Amortissement 2010/2011	Etat des Amortissements au 30.04.2011	Amort. %
TELECABINE "GRIMENTZ-BENDOLLA"	12'706'347.65	11'090'571.05	303'848.45	11'394'419.50	89.68
TELESIEGE DES CRETS	1'673'603.30	1'673'603.30	0.00	1'673'603.30	100.00
ANCIENNE GARE BENDOLLA	1'107'951.25	1'107'951.25	0.00	1'107'951.25	100.00
TELESIEGE GRANDS PLANS	4'840'000.00	4'404'400.05	435'599.95	4'840'000.00	100.00
TELESIEGE TSARVA	7'800'000.00	2'808'000.00	936'000.00	3'744'000.00	48.00
TELESKIS	3'679'232.35	3'391'232.35	144'000.00	3'535'232.35	96.09
ENNEIGEMENT ARTIFICIEL / PISTES	7'712'711.39	4'246'820.80	360'000.00	4'606'820.80	59.73
VEHICULES	2'021'158.55	1'590'692.00	199'591.55	1'790'283.55	88.58
OBJETS MOBILIERES ET DIVERS	1'167'365.80	1'167'365.80	0.00	1'167'365.80	100.00
FRAIS ETUDES ET PLANIFICATION	162'140.85	0.00	0.00	0.00	0.00
RESTAURANT DE BENDOLLA	5'867'984.70	5'722'783.95	145'200.75	5'867'984.70	100.00
BUVETTE ORZIVAL	1'340'914.65	1'191'308.90	90'109.80	1'281'418.70	95.56
RESTAURANT L'ETABLE DU MARAIS	206'839.20	191'839.20	15'000.00	206'839.20	100.00
TOTAL COMPTES D'AMORTISSEMENTS	50'286'249.69	38'586'568.65	2'629'350.50	41'215'919.15	81.96



COMPTE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

PRODUITS	01.05.10 30.04.11	en %	01.05.09 30.04.10	en %
Produits des transports	6'146'721.17	95.50	6'059'297.90	97.79
Transports voyageurs été	101'228.50	1.57	117'030.00	1.89
Transports voyageurs hiver	6'045'492.67	93.92	5'942'267.90	95.90
Produits accessoires	289'854.22	4.50	137'192.69	2.21
Intérêts créanciers et placements	1'990.07	0.03	1'397.44	0.02
Locations, autres recettes et vente d'actifs	287'864.15	4.47	135'795.25	2.19
Total des produits	6'436'575.39	100.00	6'196'490.59	100.00
CHARGES				
Charges pour le personnel	2'039'583.45	31.69	1'874'823.45	30.26
Traitements et salaires	1'587'055.80	24.66	1'441'066.05	23.26
Allocations et indemnités	108'140.05	1.68	116'439.20	1.88
Charges sociales	313'935.85	4.88	280'622.65	4.53
Formation et autres dépenses	30'451.75	0.47	36'695.55	0.59
Autres charges	1'937'302.69	30.10	1'889'295.92	30.49
Dépenses générales - administration	237'169.85	3.68	230'582.77	3.72
Publicité et animation	347'731.45	5.40	336'260.15	5.43
Assurances	87'048.35	1.35	91'434.15	1.48
Energie et carburant	457'753.00	7.11	404'518.30	6.53
Frais d'entretien	385'927.75	6.00	399'985.10	6.46
Pistes et service avalanches	189'011.14	2.94	185'367.70	2.99
Autres dépenses	232'661.15	3.61	241'147.75	3.89
EBITDA	2'459'689.25	38.21	2'432'371.22	39.25
Frais de capitaux	213'816.92	3.32	196'347.85	3.17
Cash-Flow	2'245'872.33	34.89	2'236'023.37	36.09
Amortissements	2'379'039.95	36.96	2'377'106.75	38.36
Installations	1'819'448.40	28.27	1'855'130.80	29.94
Véhicules et pistes	559'591.55	8.69	521'975.95	8.42
BENEFICE/PERTE	-133'167.62	-2.07	-141'083.38	-2.28



COMPTE D'EXPLOITATION DES RESTAURANTS

	Exercice 2010/2011		Rest. Bendolla Buvette Orzival		Rest. Etable du Marais		Exercice 2009/2010	
	01.05.10 30.04.11	en % du CA	01.05.10 30.04.11	en % du CA	01.05.10 30.04.11	en % du CA	01.05.09 30.04.10	en % du CA
Produits	3006'351.48	100.00	2477'121.93	100.00	529'229.55	100.00	2876'146.94	100.00
Restaurant Bendolla - hiver	1'815'198.03	60.38	1'815'198.03	73.28	0.00	0.00	1'772'734.95	61.64
Restaurant Bendolla - été	218'496.70	7.27	218'496.70	8.82	0.00	0.00	206'029.65	7.16
Buvette Orzival - hiver	443'427.20	14.75	443'427.20	17.90	0.00	0.00	358'994.05	12.48
Restaurant L'Etable du Marais - hiver	529'229.55	17.60	529'229.55	100.00	529'229.55	100.00	538'388.29	18.72
Achats de marchandises	888'125.35	29.54	731'072.85	29.51	157'052.50	29.68	821'774.10	28.57
Bénéfice brut	2'118'226.13	70.46	1'746'049.08	70.49	372'177.05	70.32	2'054'372.84	71.43
Charges de personnel	1'265'892.20	42.11	1'074'009.35	43.36	191'882.85	36.26	1'228'065.55	42.70
Résultat après marchandises et salaires	852'333.93	28.35	672'039.73	27.13	180'294.20	34.07	826'307.29	28.73
Autres charges	339'102.93	11.28	258'789.58	10.45	80'313.35	15.18	312'925.59	10.88
Frais de bureau et administration	21'282.73	0.71	14'842.18	0.60	6'440.55	1.22	19'755.04	0.69
Assurances	11'800.00	0.39	10'000.00	0.40	1'800.00	0.34	11'800.00	0.41
Electricité et chauffage	81'386.10	2.71	69'797.65	2.82	11'588.45	2.19	77'910.65	2.71
Achat vaisselle et petit matériel	49'135.70	1.63	45'499.80	1.84	3'635.90	0.69	39'839.85	1.39
Entretien bâtiment, mobilier et véhicules	67'713.30	2.25	51'306.45	2.07	16'406.85	3.10	62'841.20	2.18
Publicité et exposition d'été	24'323.25	0.81	19'881.65	0.80	4'441.60	0.84	17'290.65	0.60
Location et autres charges d'exploitation	83'461.85	2.78	47'461.85	1.92	36'000.00	6.80	83'488.20	2.90
Bénéfice avant intérêts et amortissements	513'231.00	17.07	413'250.15	16.68	99'980.85	18.89	513'381.70	17.85
Frais de capitaux	31'000.00	1.03	30'000.00	1.21	1'000.00	0.19	41'800.00	1.45
Amortissements	250'310.55	8.33	235'310.55	9.50	15'000.00	2.83	225'310.20	7.83
BENEFICE/PERTE	231'920.45	7.71	147'939.60	5.97	83'980.85	15.87	246'271.50	8.56



BILAN

ACTIF	30.04.11	en % du total	30.04.10	en % du total
IMMOBILISE	16'368'312.34	87.41	14'159'141.04	88.59
1. Compte construction télécabine	1'311'928.15		1'615'776.60	
2. Compte construction télésièges	4'056'000.00		5'427'599.95	
3. Compte construction téléskis	363'000.00		288'000.00	
4. Compte construction restaurant et buvette Orzival	59'495.95		168'806.50	
5. Compte construction Etable du Marais	0.00		0.00	
6. Compte investissements véhicules et objets immobiliers	580'875.00		430'466.55	
7. Compte pistes, tracés, installation d'enneigement	5'768'890.59		3'465'890.59	
8. Divers terrains	645'600.00		645'600.00	
9. Etudes et planification	193'662.65		162'140.85	
10. Part. copropriété Clos des Frès	2'541'000.00		1'852'000.00	
11. Chalet Lo Tsardon	823'000.00		0.00	
12. Participation à d'autres entreprises	1'000.00		1'000.00	
13. Titres RMG	23'860.00		101'860.00	
DISPONIBLE ET REALISABLE	2'357'014.41	12.59	1'822'926.88	11.41
Des installations	1'706'829.31	9.12	1'097'040.52	6.86
1. Caisse	2'087.40		2'719.00	
2. PostFinance	3'866.40		10'421.52	
3. Crédit Suisse - compte courant	1'151'257.68		800'030.00	
4. Impôt anticipé	126.96		205.87	
5. Actifs transitoires et débiteurs	343'321.92		104'873.51	
6. Divers c/c	50'168.95		85'290.62	
7. Stock carburant - munitions - cartes à puce	156'000.00		93'500.00	
Des restaurants	650'185.10	3.47	725'886.36	4.54
1. Caisse	11'700.20		12'993.65	
2. PostFinance	2'101.59		5'523.82	
3. BCV - compte courant	493'507.18		613'700.54	
4. Débiteurs	61'346.03		14'834.10	
5. Stock marchandises	81'530.10		78'834.25	
TOTAL DE L'ACTIF	18'725'326.75	100.00	15'982'067.92	100.00



BILAN

PASSIF	30.04.11	en % du total	30.04.10	en % du total
FONDS PROPRES	6'712'060.07	35.84	6'699'425.10	41.92
1. Capital-actions	6'000'000.00		6'000'000.00	
2. Réserve générale	472'060.07		459'425.10	
3. Réserve spéciale (actions propres)	240'000.00		240'000.00	
FONDS ETRANGERS	12'007'753.51	64.13	9'275'345.81	58.04
Engagements à long terme	10'618'582.90	56.71	8'519'274.15	53.31
1. Emprunts auprès de particuliers	1'740'000.00		1'240'000.00	
2. BCV - prêts hypothécaires	1'550'000.00		1'650'000.00	
3. Crédit Suisse - prêts	470'000.00		640'000.00	
4. Banque Raiffeisen - prêt	300'000.00		0.00	
5. Crédits LIM	3'911'300.00		3'262'640.00	
6. Leasings	2'647'282.90		1'726'634.15	
Engagements à court terme	1'389'170.61	7.42	756'071.66	4.73
Engagements à court terme des installations	1'019'660.46	5.45	643'527.66	4.03
1. Créanciers TVA installations	33'815.21		99'883.11	
2. Créanciers d'exploitation	498'330.35		159'744.55	
3. Passifs transitoires et provisions	382'514.90		308'900.00	
4. Créanciers de construction	105'000.00		75'000.00	
Engagements à court terme des restaurants	369'510.15	1.97	112'544.00	0.70
1. Créanciers d'exploitation	369'510.15		112'544.00	
SOLDES CREDITEURS DU COMPTE P.P.	5'513.17	0.03	7'297.01	0.05
1. Au début de l'exercice	2'912.04		2'912.04	
2. Bénéfice de l'exercice	2'601.13		4'384.97	
TOTAL DU PASSIF	18'725'326.75	100.00	15'982'067.92	100.00

Nicolas SALAMIN, Président

Simon CRETTEAZ, Secrétaire



COMPTE DE PERTES ET PROFITS

	01.05.10 30.04.11	01.05.09 30.04.10
PRODUITS		
Solde créditeur au début de l'exercice	2'912.04	2'912.04
Excédents des charges/produits	98'752.83	105'188.12
1. Des installations	-133'167.62	-141'083.38
2. Des restaurants d'altitude	231'920.45	246'271.50
TOTAL	101'664.87	108'100.16

CHARGES		
Impôts	96'151.70	100'803.15
Soldes créditeurs	5'513.17	7'297.01
1. Au début de l'exercice	2'912.04	2'912.04
2. Bénéfice de l'exercice	2'601.13	4'384.97
TOTAL	101'664.87	108'100.16

TABLEAU DE FINANCEMENT		
	01.05.10 30.04.11	01.05.09 30.04.10
Investissements	4'916'521.80	992'511.45
Variation des dettes et des titres	-2'185'558.75	1'130'756.75
Variation des emprunts à long terme (augmentation)	-530'000.00	470'000.00
Variation des crédits LIM (augmentation)	-648'660.00	351'340.00
Variation des leasings (augmentation)	-920'648.75	322'316.75
Variation sur titres (achat-vente-agios)	-86'250.00	-12'900.00
Variation fonds de roulement	-99'011.42	483'533.72
Etat initial	1'066'855.22	583'321.50
Etat final	967'843.80	1'066'855.22
CASH-FLOW	2'631'951.63	2'606'801.92



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Selon article 663 b du Code des Obligations	2010/2011	2009/2010
1. Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers	Aucun	Aucun
2. Actifs mis en gage ou cédés pour garantir les engagements de la Société	L'ensemble des immeubles - installations et terrains	L'ensemble des immeubles - installations et terrains
3. Dettes découlant des contrats de leasing	Voir bilan	Voir bilan
4. Valeurs d'assurance incendie des immobilisations corporelles Bâtiments, Installations Mobilier, machines, outillage	Fr. 18'580'500.— Fr. 40'073'500.—	Fr. 16'726'600.— Fr. 38'346'500.—
5. Dette envers les institutions de prévoyance professionnelles	Aucune	Aucune
6. Emprunts obligataires émis par la Société	Aucun	Aucun
7. Nouvelles participations	Aucune	Aucune
8. Dissolutions extraordinaires de réserves latentes	Néant	Néant
9. Réévaluations des immobilisations et participations	Néant	Néant
10. Actions propres détenues par la Société	59	215
11. Augmentation autorisée ou conditionnelle du capital	Aucune	Aucune
	La plupart de nos bâtiments et installations sont situés sur des terrains appartenant aux consorciés des Alpagnes de Bendolla et du Marais. Les droits de superficie sont réglés par des conventions de longues durées.	

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

En exécution du mandat qui nous a été confié par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 juillet 2009, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2010/2011 en date du 24 juin 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette Norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des appréciations, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées

appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Sur la base de notre examen, nous recommandons à l'Assemblée générale des actionnaires d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.

L'organe de révision

Nicolas Frochaux
Réviseur

Dominique Epiney
Réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Grimentz, le 24 juin 2011

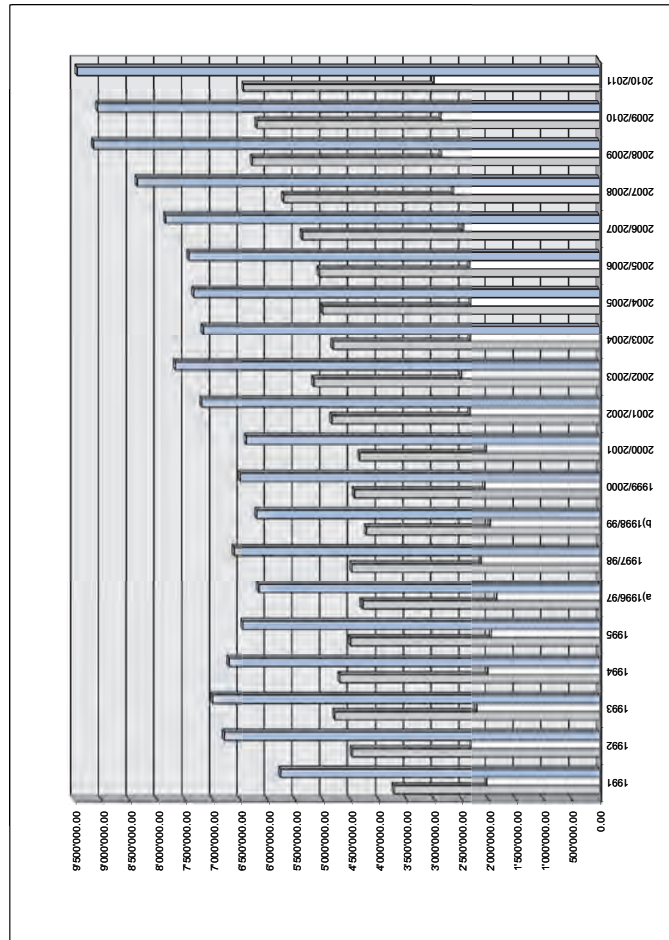


RECETTES INSTALLATIONS ET RESTAURANTS

TOTAL DES RECETTES INSTALLATIONS ET RESTAURANTS

1991	Fr.	5'763'135.00
1992	Fr.	6'794'380.00
1993	Fr.	7'000'683.00
1994	Fr.	6'710'236.00
1995	Fr.	6'454'547.00
a)1996/97	Fr.	6'156'046.00
b)1998/99	Fr.	6'617'569.00
1999/2000	Fr.	6'195'838.00
2000/2001	Fr.	6'506'266.95
2001/2002	Fr.	6'383'560.25
2002/2003	Fr.	7'199'432.01
2003/2004	Fr.	7'675'580.83
2004/2005	Fr.	7'173'042.68
2005/2006	Fr.	7'343'185.45
2006/2007	Fr.	7'432'407.50
2007/2008	Fr.	7'850'845.42
2008/2009	Fr.	8'365'129.51
2009/2010	Fr.	9'149'634.08
2010/2011	Fr.	9'072'637.53
	Fr.	9'442'926.87

Installations		Restaurants		
1991	Fr.	3'729'238.00	Fr.	2'033'887.00
1992	Fr.	4'473'970.00	Fr.	2'320'410.00
1993	Fr.	4'784'885.00	Fr.	2'215'798.00
1994	Fr.	4'683'644.00	Fr.	2'016'592.00
1995	Fr.	4'504'763.00	Fr.	1'949'784.00
a)1996/97	Fr.	4'295'894.00	Fr.	1'860'152.00
1997/98	Fr.	4'482'766.00	Fr.	2'134'803.00
1998/99	Fr.	4'223'278.00	Fr.	1'972'560.00
1999/2000	Fr.	4'436'220.05	Fr.	2'070'046.90
2000/2001	Fr.	4'341'642.95	Fr.	2'041'917.30
2001/2002	Fr.	4'843'212.81	Fr.	2'356'219.20
2002/2003	Fr.	5'167'426.83	Fr.	2'508'154.00
2003/2004	Fr.	4'823'094.53	Fr.	2'349'948.15
2004/2005	Fr.	5'007'421.00	Fr.	2'335'764.45
2005/2006	Fr.	5'069'099.85	Fr.	2'363'307.65
2006/2007	Fr.	5'374'405.51	Fr.	2'476'439.91
2007/2008	Fr.	5'710'866.62	Fr.	2'654'262.89
2008/2009	Fr.	6'278'240.73	Fr.	2'871'393.35
2009/2010	Fr.	6'196'490.59	Fr.	2'876'146.94
2010/2011	Fr.	6'436'575.39	Fr.	3'006'351.48



Restaurants
a) 1996/1997 = sans saison d'été 1997
b) avec restaurant l'Etable du Marais

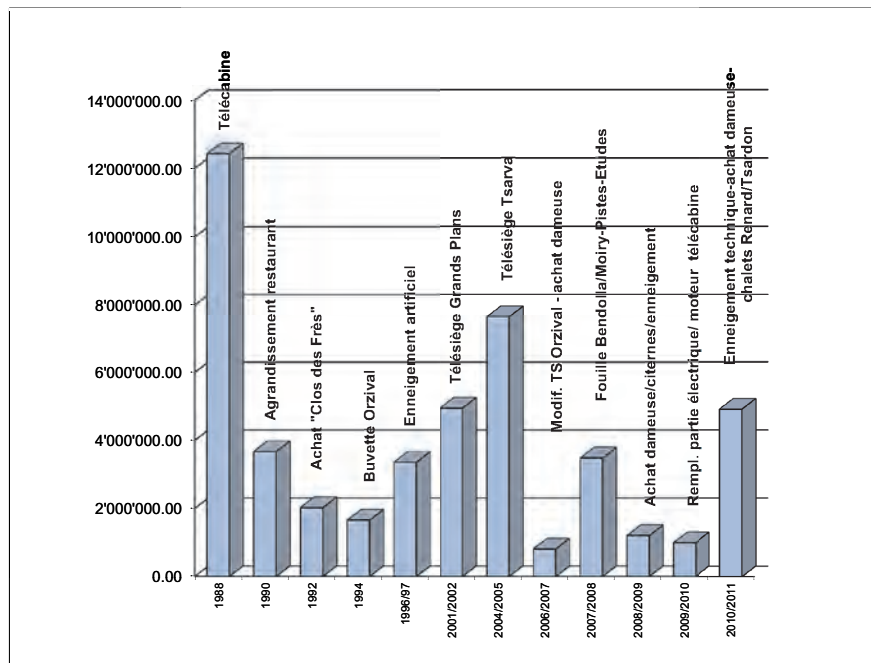
Installations
a) total divisé par 2



INVESTISSEMENTS ET CASH-FLOWS

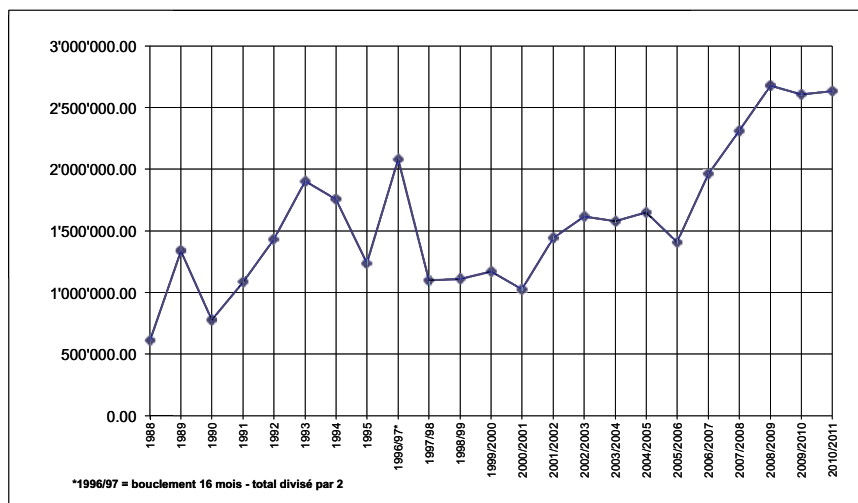
EVOLUTION INVESTISSEMENTS (1988 - 2010/2011)

1988	Fr.	12'430'620.00
1990	Fr.	3'672'129.00
1992	Fr.	2'024'761.00
1994	Fr.	1'652'637.00
1996/97	Fr.	3'359'489.00
2001/2002	Fr.	4'949'000.00
2004/2005	Fr.	7'646'000.00
2006/2007	Fr.	810'000.00
2007/2008	Fr.	3'481'256.50
2008/2009	Fr.	1'200'763.44
2009/2010	Fr.	992'511.45
2010/2011	Fr.	4'916'521.80



EVOLUTION DU CASH-FLOW (1988 - 2010/2011)

1988	Fr.	612'405.00
1989	Fr.	1'336'605.00
1990	Fr.	778'520.00
1991	Fr.	1'082'732.00
1992	Fr.	1'429'793.00
1993	Fr.	1'901'407.00
1994	Fr.	1'756'504.00
1995	Fr.	1'238'265.00
1996/97*	Fr.	2'082'177.00
1997/98	Fr.	1'096'581.00
1998/99	Fr.	1'110'555.00
1999/2000	Fr.	1'171'025.40
2000/2001	Fr.	1'027'671.16
2001/2002	Fr.	1'442'064.34
2002/2003	Fr.	1'614'762.93
2003/2004	Fr.	1'578'288.58
2004/2005	Fr.	1'648'043.55
2005/2006	Fr.	1'407'733.80
2006/2007	Fr.	1'958'017.85
2007/2008	Fr.	2'310'147.32
2008/2009	Fr.	2'679'076.53
2009/2010	Fr.	2'606'801.92
2010/2011	Fr.	2'631'951.63



STATISTIQUES

Quelques statistiques tirées des rapports d'exploitation des responsables

SERVICES EXPLOITATION	Hiver 2010/11	Hiver 2009/10	Variations
Hauteur de neige	2.28	4.20	Moy. 20 ans : 4.50
Production neige/m3 eau	94'556	58'403	Moy. 10 ans : 61'372
Heures dameuses	3'918	3'568	8.9%
Litres diesel	105'000	95'000	9.5%
Service des blessés			
Evacuation hélicoptère	15.5%	18.5%	-19.4%
Evacuation luge	34.2%	47.0%	-37.4%
Evacuation motoneige	35.5%	23.9%	48.6%
Nombre de blessés	131	123	6.5%
Service avalanches			
Hélicoptère - tirs	99	72	27.3%
Minage à main - tirs	478	893	-86.8%
GazEx BeCS-de-Bosson - tirs	11	32	-190.9%
Avalancheur Tsarva - tirs	20	32	-60.0%
Explosifs utilisés kgs	1'213	1693	-39.6%
Restaurants			
Clients service à table Bendolla	4'849	4'993	-3.0%
Assiettes panoramiques	2'609	1'969	24.5%
Paiement cartes crédit Bendolla	18.45%	17.39%	5.7%
Chiffre d'affaires/clients installations	13.21	12.14	8.1%

SERVICE DES CAISSES			
Structure du chiffre d'affaires			
1/2 à 2 jours	25.9%	23.1%	10.8%
3 à 30 jours	32.4%	35.7%	-10.4%
Prévente semaine	7.9%	10.3%	-30.8%
Webshop	2.5%	0.0%	100.0%
Abonnements annuels	18.4%	17.3%	6.1%
Ecoles et groupes	5.9%	6.8%	-15.8%
Piétons - aller/retour	2.5%	2.4%	4.5%
Autres	4.9%	4.4%	11.4%
Moyens de paiement			
Chèques Reka	4.9%	5.0%	-3.7%
Cartes débit/crédit	49.2%	52.8%	-7.2%
Encaissements directs	45.9%	42.2%	8.1%
Composition de la clientèle			
Adultes	58.4%	57.0%	2.3%
Jeunes	9.9%	10.5%	-5.8%
Seniors	5.6%	5.1%	9.9%
Enfants	19.3%	20.1%	-4.3%
Groupes et autres	6.8%	7.4%	-7.9%

AUTRES RENSEIGNEMENTS			
11 installations	1 télécabine	3 télésièges	7 téléskis
45 kilomètres de pistes	40% bleues	30% rouges	30% noires
Nombre de salariés	Installations	Restaurants	Total
Saison d'hiver	50	45	95
Saison d'été	13	6	19





